Accusé de réception en préfecture
068-216802975-20210510-A-85-2021-AR
Date de télétransmission : 11/05/2021
Date de réception préfecture : 11/05/2021

SAINT LOUIS
ALSACE
Ville d'Avenir

BP 20090
68303 SAINT-LOUIS CEDEX

UE-AM

ARRÊTÉ N°85/2021

Prescrivant l'ouverture de l'enquête publique concernant le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Saint-Louis

Le Maire de la Ville de Saint-Louis,

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-41,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-3 et R.123-9,

VU la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 26 avril 2021 désignant Monsieur Francis KOLB, *directeur des services techniques de la Mairie de Pfastatt*, en qualité de commissaire enquêteur,

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique.

ARRÊTE,

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune du lundi 31 mai 2021 au lundi 5 juillet 2021 inclus.
Le projet de modification du PLU est destiné à intégrer le projet dit « Archipel 3F, quartier Hess », ainsi qu'à procéder à des ajustements règlementaires et à l'évolution des dispositions règlementaires en matière de performances énergétiques et de coefficient de biotope par surface (CBS).

ARTICLE 2 : Monsieur Francis KOLB, *directeur des services techniques de la Mairie de Pfastatt*, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

ARTICLE 3 : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Saint-Louis, 21 rue Théo Bachmann – BP 20090 – 68303 Saint-Louis Cedex, pendant 36 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi 31 mai 2021 au lundi 5 juillet 2021 inclus.
Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.saint-louis.fr
Il peut également être consulté gratuitement sur un poste informatique à la Mairie aux heures d'ouverture, conformément à l'article L.123-12 du code de l'environnement.

Le dossier d'enquête publique se compose du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune, de la mise à jour de l'évaluation environnementale, des avis émis par les personnes publiques associées, ainsi

Accusé de réception en préfecture
068-216802975-20210510-A-85-2021-AR
Date de télétransmission : 11/05/2021
Date de réception préfecture : 11/05/2021

que de l'avis de l'autorité environnementale sur la mise à jour de l'évaluation environnementale du PLU.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la Mairie de Saint-Louis, 21 rue Théo Bachmann – BP 20090 – 68303 Saint-Louis Cedex.

Le public pourra également consigner ses observations sur la plateforme en ligne : www.registre-dematerialise.fr

ARTICLE 4 : Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Louis faisant l'objet d'une mise à jour de l'évaluation environnementale, cette dernière ainsi que son résumé non technique sont consultables à la Mairie de Saint-Louis, dans le cadre de l'enquête publique sur ce plan (en version papier et sur poste informatique).

L'avis de l'autorité environnementale, est consultable à la Mairie de Saint-Louis dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (en version papier et sur poste informatique).

ARTICLE 5 : Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public en mairie de Saint-Louis, les jours et heures suivants :

- Lundi 31 mai 2021 de 9h00 à 12h00,
- Mardi 8 juin 2021 de 9h00 à 12h00,
- Mardi 22 juin 2021 de 14h00 à 17h00,
- Lundi 5 juillet 2021 de 14h00 à 17h00.

ARTICLE 6 : A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.
Il disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de la commune de Saint-Louis le dossier d'enquête avec le rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Il en adressera une copie à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée par Madame le Maire à la préfecture du Haut-Rhin pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Saint-Louis et sur le site internet de la commune (www.saint-louis.fr).

ARTICLE 7 : Le maître d'ouvrage du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme est la Ville de Saint-Louis.
Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées par écrit à Madame Pascale SCHMIDIGER, Maire de la Ville de Saint-Louis, à la Mairie à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Louis, 21, rue Théo Bachmann – BP 20090 – 68303 SAINT-LOUIS Cedex.

ARTICLE 8 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département (les journaux L'Alsace et les DNA).

Accusé de réception en préfecture
068-216802975-20210510-A-85-2021-AR
Date de télétransmission : 11/05/2021
Date de réception préfecture : 11/05/2021

Cet avis sera affiché, notamment en Mairie de Saint-Louis et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Il sera également publié sur le site Internet de la commune (www.saint-louis.fr).

ARTICLE 9 : Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification du PLU.

ARTICLE 10 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Haut-Rhin
- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg
- Monsieur le commissaire enquêteur
- Secrétariat Général, pour recueil des actes administratifs

Fait à Saint-Louis, le 10 mai 2021

Signé : Pascale SCHMIDIGER
Maire

Pour ampliation,
Saint-Louis, le 10 mai 2021
La Directrice Générale des Services

Marie-Astride MULLER